



Département de la Mayenne  
Arrondissement de Laval  
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

**N°2023-051**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 26 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois le mardi 26 septembre à 20h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 21/09/2023

Date d'affichage : 21/09/2023

---

**Étaient présents** : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL (arrivé à 20h07), Madame Anaïs LAUTRU.

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Procurations : 1

**Était absente excusée** : Monsieur David LECARPENTIER a donné pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Madame Béatrice GUEGAN.

**Était absente non excusée** : Madame Véronique BOISARD.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

**ADMISSION EN NON-VALEUR**

**Présentation de la décision**

La Trésorerie a informé la mairie qu'il n'a pu être procédé au recouvrement d'une dette pour un montant de 27,44 €.

Les redevables ayant un montant de reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, il est ainsi demandé d'effacer la dette pour un montant de 27,44 €.

Il est à préciser que des crédits nécessaires à cette admission en non-valeur sont inscrits au BP 2023, à l'article 6541- Créances admises en non-valeur.

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de passer ces créances en non-valeur.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

**Pour : 9 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Pour copie conforme,  
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 26 septembre 2023  
Le Maire, Anthony ROULLIER

